Département du Var | République Française | Arrondissement de Draguignan

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de Conseillers : 37 En exercice : 48	Séance du : 25 mars 2021	Date de publication : 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars à dix heures, le Conseil de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée régulièrement convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni à la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - RACHLINE David - BOUDOUBE Paul - CAYRON Jean - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - BOUVARD Martine - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - BESSERER Christian - CHIODI Josiane - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - SOLER Annie - LOMBARD Danièle - PETRUS BENHAMOU Martine - LEROY Carine - BARKALLAH Nassima - CHIOCCA Christophe - PLANTAVIN Christelle - PERONA Patrick - LAUVARD Sonia - SARRAUTON Thierry - CREPET Sandrine - BARBIER Jean-Louis - KARBOWSKI Ariane - BRENDLE Karen - SERT Richard - MARTY Nicolas - RAMI Hafida - DEBAISIEUX Jean-François - BLANC Sylvie - BOYER Max - CORDINA Pierre - PECOUL Christopher - CURTI Fabrice - FABRE Julien - TISSIER Ken .

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : DECARD Guillaume donne procuration à ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte donne procuration à MASQUELIER Frédéric - HUMBERT Cédrick donne procuration à MARCHAND Charles - JEANPERRIN Brigitte donne procuration à BLANC Sylvie - LONGO Gilles donne procuration à RACHLINE David - DEMONEIN Caroline donne procuration à FABRE Julien

NON REPRESENTES : REGGIANI Jean-Paul - BONNEMAIN Emmanuel - FRADJ Laurence - POUSSIN Julien - GRILLET Maxime.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PECOUL.

FINANCES

*

AJUSTEMENT ET CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2021

*

- N° 47 –

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C_20210325_47-DE
Reçu le 31/03/2021
Publié le 31/03/2021

Mme CHIODI, Vice-Présidente, expose que

Modification de l'AP et CP Subventions de la CAVEM pour la construction de logements sociaux :

Par délibération en date du 14 décembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé l'ouverture d'une autorisation de programme pour le versement des subventions d'investissement décidées par la CAVEM dans le cadre du financement des logements sociaux. Cette A.P. ne concerne pas les subventions versées au titre de crédits délégués de l'Etat (aides à la pierre).

Par les délibérations n° 9 du 04 avril 2016, n° 9 du 03 avril 2017, 12 du 09 avril 2018 et 14 du 08 avril 2019, le conseil communautaire a modifié le programme de l'AP-CP 2015-01 « Subventions d'investissements CAVEM pour la construction de logements sociaux ».

Compte tenu de l'avancement des opérations et de l'agrément de nouvelles opérations de construction de logements sociaux, il convient d'ajuster l'autorisation de programme et de modifier la répartition des crédits de paiement comme indiqué dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

N° AP	Budget	Programme	Libellé	Montant de l'AP HT	CP (antérieurs)	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2015-01	Principal		Subvention investissement CAVEM pour la construction de logements sociaux	10 519 408,04	3 842 142,14	855 781,22	2 435 184,68	1 457 250,00	1 240 800,00	688 250,00

Modification des AP et CP sur les budgets Eau et Assainissement

Vu la délibération n°15 du 08 avril 2019 créant les AP/CP suivantes et la délibération 163 du 24 juillet 2020 et compte tenu de l'avancement des travaux, il est proposé de modifier le montant des AP et des CP des opérations ci-dessous :

- 2019-01 création d'un réservoir d'eau potable site du Gargalon à Fréjus ;
- 2019-02 création d'un réservoir d'eau potable site de Planestel aux Adrets de l'Estérel ;
- 2019-03 création d'un réseau eaux usées Eglise -Chense aux Adrets de l'Estérel ;
- 2019-04 création d'une nouvelle station d'épuration sur le site du Prés Vert aux Adrets.

N° AP	Budget	Programme	Libellé	Montant de l'AP HT	CP (antérieurs)	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2019-01	Eau	0604-7	création d'un réservoir d'eau potable site du Gargalon	4 610 000,00	177 901,22	781 825,08	3 300 000,00	350 273,70		
2019-02	Eau	145	création d'un réservoir d'eau potable site de Planestel	1 350 000,00	-	554 846,31	754 000,00	41 153,69	-	-
2019-03	Assainissement	1735A	création d'un réseau eaux usées Eglise - Chense	1 998 000,00	8 377,00	38 627,00	325 000,00	1 050 000,00	575 996,00	
2019-04	Assainissement	190	création d'une nouvelle station d'épuration sur le site du Prés Vert	3 050 000,00	158 497,64	487 363,86	2 100 000,00	304 138,50	-	-

AR Prefecture
083-200035319-20210325-C_20210325_47-DE
Reçu le 31/03/2021
Publié le 31/03/2021

Création de trois AP : Dispositif ALABRI et ouvrages écreteurs de crues de Vaulongue et de l'Aspé à Saint Raphaël

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer trois autorisations de programme portant sur le dispositif ALABRI, le bassin de Vaulongue et le barrage de l'Aspé.

L'action ALABRI se décline en quatre phases principales :
- Communication sur le territoire de la CAVEM et ciblée auprès des propriétaires de logements situés sur les secteurs à risques (publipostages, points relais éphémères, etc.), conseil et information du public sur les enjeux et l'accompagnement proposé et coordination avec les communes pour relayer l'information auprès du public ;
- élaboration de diagnostics "vulnérabilité" et préconisations (mesures de protection et travaux) ;
- assistance auprès des riverains désireux de faire réaliser les travaux préconisés par le diagnostic, aide au montage des dossiers de demande de subvention et suivi jusqu'à leur versement ;
- assistance des communes et/ou de la CAVEM dans la constitution des dossiers de demandes de subventions Fonds Barnier en cas d'acquisition.

Descriptif : Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la Communauté d'Agglomération Var Esterel Méditerranée (CAVEM) poursuit son action sur le bassin versant de la Garonne, du Valescure et du Pédégal en réalisant les aménagements prescrits par le Schéma Directeur de Lutte Contre les Inondations validé en 2007 et révisé en 2014-2015.

Une analyse Coût/Bénéfice a mis en évidence l'intérêt d'un écrêtement et d'un ralentissement dynamique les crues des principaux affluents du cours d'eau de la Garonne en construisant des ouvrages de rétention prévus par ce schéma (3 ouvrages initialement puis deux pour la même efficacité et une diminution drastique des contraintes environnementales) :

- le bassin de rétention de Vaulongue est un ouvrage d'une capacité projetée de 25 000 m3. Il réduira les débits d'entrée dans le cours d'eau de la Garonne en écrêtant l'affluent du Cerceron en rive gauche.

- le barrage de l'Aspé est un ouvrage d'une capacité projetée de 186 000 m3. Il réduira les débits d'entrée dans le cours d'eau de la Garonne en écrêtant également un affluent en rive gauche, le cours d'eau des Crottes.

La CAVEM a fait inscrire ces projets dans le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) de l'ARGENS et des côtiers de l'Estérel afin de faire co-financer les études, le foncier et les travaux afférents.

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C_20210325_47-DE
Reçu le 31/03/2021
Publié le 31/03/2021

Les AP/CP créées se détaillent comme suit :

N° AP	Budget	Programme	Libellé	Montant de l'AP HT	CP (antérieurs)	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2021-01	Principal	2124	Dispositif ALABRI	500 000,00	-	-	100 000,00	200 000,00	200 000,00	
2021-02	GEMAPI	1806	Bassin de Vaulongue	3 191 100,00	-	-	1 991 100,00	1 200 000,00		
2021-03	GEMAPI	1805	Barrage de l'Aspé	5 634 100,00			694 100,00	4 940 000,00		

Le Conseil communautaire est invité à :

ADOPTER la modification des autorisations de programme (AP) et la création des trois AP Suivantes Dispositif ALABRI, Bassin de Vaulongue et Barrage de l'Aspé comme présenté dans le tableau ci-dessous ;

DE PROCEDER à un ajustement des crédits de paiements (CP) comme présenté dans le tableau ci-dessous.

N° AP	Budget	Programme	Libellé	Montant de l'AP HT	CP (antérieurs)	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2015-01	Principal		Subvention investissement CAVEM pour la construction de logements sociaux	10 519 408,04	3 842 142,14	855 781,22	2 435 184,68	1 457 250,00	1 240 800,00	688 250,00
2021-01	Principal	2124	Dispositif ALABRI	500 000,00	-	-	100 000,00	200 000,00	200 000,00	
2019-01	Eau	0604-7	création d'un réservoir d'eau potable site du Gargalon	4 610 000,00	177 901,22	781 825,08	3 300 000,00	350 273,70		
2019-02	Eau	145	création d'un réservoir d'eau potable site de Planestel	1 350 000,00	-	554 846,31	754 000,00	41 153,69	-	-
2019-03	Assainissement	1735A	création d'un réseau eaux usées Eglise - Chense	1 998 000,00	8 377,00	38 627,00	325 000,00	1 050 000,00	575 996,00	
2019-04	Assainissement	190	création d'une nouvelle station d'épuration sur le site du Prés Vert	3 050 000,00	158 497,64	487 363,86	2 100 000,00	304 138,50	-	-
2021-02	GEMAPI	1806	Bassin de Vaulongue	3 191 100,00	-	-	1 991 100,00	1 200 000,00		
2021-03	GEMAPI	1805	Barrage de l'Aspé	5 634 100,00			694 100,00	4 940 000,00		

DIRE que les crédits budgétaires correspondants aux crédits de paiement 2021 sont prévus au budget primitif 2021 du budget principal, du budget Eau, du budget Assainissement et du budget GEMAPI de la Communauté d'agglomération.

Monsieur le Président invite le Conseil communautaire à délibérer.

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C_20210325_47-DE
Reçu le 31/03/2021
Publié le 31/03/2021

LE CONSEIL,

APRES avoir entendu l'exposé de **Mme CHIODI, Vice-Présidente,**
ET A LA DEMANDE de M. LE PRESIDENT,
APRES en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

FAIT et **DELIBERE** en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Frédéric MASQUELIER

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C_20210325_47-DE
Reçu le 31/03/2021
Publié le 31/03/2021

Signature numérique de Frederic MASQUELIER
Président
Le 31/03/2021 10:31:19